

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 13198 Société : RAM

Actif -Pensionné(e) Autre :

Nom & Prénom : M. ABBAS ADAM

Date de naissance : 20/08/1966

Adresse :

Tél. : 0707058117 Total des frais engagés : 100000 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Dr. BOUTALEB KHALID
Agréé pour Certificat
Permis de Conduire
30 Bd. du 11 Janvier Lot. Chahab
Deroua - Tel: 05 24 47 12 991

Date de consultation : 27/12/2012

Nom et prénom du malade : Age :

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : *syndrome infectieux*

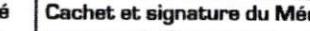
En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : 13/10/2012 Le : 13/10/2012

Signature de l'adhérent(e) : *[Signature]*

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES				
Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
22/12/2022	C	C	1500 Dhs	 Agrée pour Certificat Permis de Conduire du 11 Janvier 2024 Télephone

EXECUTION DES ORDONNANCES		
Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
Pharmacie PELLEGRIN Dr. SAUDI - GAILLARD 94, Lot N°114-BEROUA 05 22 51 47 07 20 74 810	27.12.22	69,10

Docteur BOUTALEB Khalid

Médecine Générale
 Médecine du Travail de la
 Faculté de Médecine PARIS
 Expert Assermenté près les Tribunaux
 Electrocardiogramme
 Médecin Agrée pour le Permis de Conduire



الدكتور بوطالب خالد

الطبع العام
 اختصاصي في حلب الشغل من كلية
 الطب بباريس
 خبير محلف لدى المحاكم
 تحخطيط القلب
 الشهادة الطبية لرخصة السيارة

DEROUA, LE : 27/12/22 الدروة في

MR KASBAAWI Adam



Dr. BOUTALEB KHALID
 Agréé pour Certificat
 Permis de Conduire
 30, Bd. du 11 Janvier Lot. Chabab
 Deroua - Tél: 06 44 71 29 91

Dr. BOUTALEB KHALID
 Agréé pour Certificat
 Permis de Conduire
 30, Bd. du 11 Janvier Lot. Chabab
 Deroua - Tél: 06 44 71 29 91

TS 69.10

Dr. BOUTALEB Khalid
 30, Bd du 11 Janvier Lot. Chabab
 DEROUA - Tél: 06 44 71 29 91

30 شارع 11 يناير تجزئة الشباب (فروع البنك الشعبي خديحة) - الدروة - الهاتف : 06 44 71 29 91
 30 Boulevard du 11 Janvier, Lot Chabab - Deroua (En face de la Banque Populaire)
 Tél. : 05 22 51 50 01 - 06 44 71 29 91 - E-mail : dr.boutaleb@hotmail.fr

MUCOCIL® 
Ca. mucistéine 5%
Sirop adulte - Flacon de 300 ml

P.P.V. : 46,40 DH



عن طريق الفم
قنينة 300 ملل

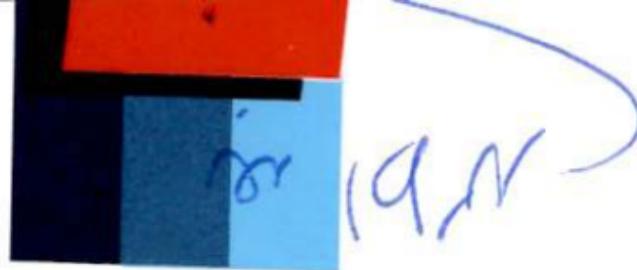
ماليسيحا

ميكوسيل®
MUCOCIL®

شراب للكبار

قنينة 300 ملل

١٥



مخبرات الصيدلة فارما ٥
ياسمين لحلو فيلاي صيدلي مسؤول

٢٢١٧٥